



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2026, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	11-5499-6	Numéro de version:	8.00
Date de révision:	26/06/2026	Annule et remplace la version du :	23/06/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™SCOTCH-WELD™ 2214 HT/NF (3491)

Numéros d'identification de produit

FS-9000-1665-0

7000079791

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Substance ou mélange auto-échauffant, Catégorie 1 - Auto-échauffant 1; H251
 Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5	< 50
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4		3 - 7
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	239-841-5	< 2,5

MENTIONS DE DANGER:

H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P2801	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Stockage:

P407

Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou palettes.

P413

Stocker les masses en vrac supérieures à 1 kg à des températures ne dépassant pas 5 °C.

5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par voie orale inconnue.

Contient 3% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Aluminium.	(N° CAS) 7429-90-5 (N° CE) 231-072-3	30 - 60	Inflam. Sol. 1, H228 Reactive eau 2, H261 Nota T
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5 (N° REACH) 01-2119456619-26	< 50	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Silicium	(N° CAS) 7440-21-3 (N° CE) 231-130-8	< 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	(N° CAS) 28064-14-4	3 - 7	Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Carbonate de calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 207-439-9 (N° REACH) 01-2119486795-18	< 3	Substance non classée comme dangereuse
Magnésium	(N° CAS) 7439-95-4 (N° CE) 231-104-6 (N° REACH) 01-2119537203-49	< 3	Solide pyrophorique catégorie 1, H250 Matière réactive au contact de l'eau catégorie 1, H260 Nota T
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	(N° CAS) 67762-90-7	< 3	Substance non classée comme dangereuse
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	(N° CAS) 15751-00-5 (N° CE) 239-841-5	< 2,5	Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 Aquatique aiguë 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	(N° CAS) 7440-50-8 (N° CE) 231-159-6	< 0,1	Aquatique aiguë 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Mercuré	(N° CAS) 7439-97-6 (N° CE) 231-106-7	< 0,01	Tox. aiguë 2, H330 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatique aiguë 1, H400,M=100 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4	< 0,01	Repr. 1A, H360FD Lact., H362 Aquatique aiguë 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100 STOT RE 2, H373

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	(N° CAS) 1675-54-3 (N° CE) 216-823-5	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	(N° CAS) 7439-92-1 (N° CE) 231-100-4	(C >= 0.03%) Repr. 1A, H360D

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Aldéhydes
Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène
Vapeurs ou gaz irritants
Cétones.

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant

d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir au frais. Protéger au rayonnement solaire. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à une température ne dépassant pas 4 degrés Celsius. Stocker les quantités en vrac de plus de 1kg/2.2lbs à des températures ne dépassant pas -20°C/-4F. Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des autres matières. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Composés de nickel (mesurés en Ni)	15751-00-5	OELs Belgique	VLEP (Ni, fraction inhalable) (8 heures) : 0.1 mg/m ³ ; VLEP (Ni, fraction alvéolaire) (8 heures) : 0.01 mg/m ³	Date effective : 18 Jan 2025
Aluminium.	7429-90-5	OELs Belgique	VLEP (fraction respirable)(8h): 1 mg/m ³	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	OELs Belgique	VLEP(Pb, poussière et fumée)(8 h):0.15 mg/m ³	
Mercuré	7439-97-6	OELs Belgique	VLEP(Hg)(8 heures):0.02 mg/m ³	
Silicium	7440-21-3	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m ³	
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	OELs Belgique	VLEP(Cu poussière ou la brume) (8h):1 mg/m ³ ; VLEP (Cu, fumée) (8h):0.2 mg/m ³	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	8,3 mg/kg bw/d
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Exposition par voie cutanée, à court terme, des effets systémiques	8,3 mg/kg bw/d
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures),	12,3 mg/m ³

pane			effets systémiques	
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Employé	Inhalation, exposition court terme, effets systémiques	12,3 mg/m ³

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartment	PNEC
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Eau	0,003 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Sédiments de l'eau	0,5 mg/kg d.w.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Rejets intermittants dans l'eau	0,013 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Eau de mer	0,0003 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Sédiments de l'eau de mer	0,5 mg/kg d.w.
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		Usine de traitement des eaux d'égout	10 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation extractive locale appropriée pour découper, abraser, ou travailler le produit. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Fournir une extraction appropriée des émissions pendant la polymérisation à chaud. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Épaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique: :	Pâte
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Epoxy
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	>=200 °C
Inflammabilité	Auto-échauffant: Catégorie 1.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	>=150 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	503 145 mm ² /s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité	1,59 - 1,66 g/ml
Densité relative	1,59 - 1,66 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Non applicable.</i>
Caractéristiques des particules	

Particule primaire déviation diamètre médian	50 - 100 nm (<i>Carbonate de calcium</i>)
Forme de la particule primaire	Pseudo-sphérique (<i>Carbonate de calcium</i>)
Aire de surface spécifique	15 - 30 m ² /g (<i>Carbonate de calcium</i>)

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Teneur en matières volatiles:	0 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse peut se produire. Une réaction exothermique peut se produire si le produit est chauffé.

10.4. Conditions à éviter:

Eviter de polymériser de grandes quantités de produit, afin de prévenir une réaction prématurée (exothermique) avec production de chaleur intense et de fumées.
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Amines
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Aluminium.	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Aluminium.	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Aluminium.	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,888 mg/l
Silicium	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silicium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,08 mg/l
Silicium	Ingestion	Rat	LD50 3 160 mg/kg
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Cutané	Lapin	LD50 > 6 000 mg/kg
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1,7 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 > 4 000 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation - Poussières/	Rat	LC50 > 0,691 mg/l

	Brouillards (4 heures)		
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,11 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Cutané		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Moyennement irritant
Aluminium.	Lapin	Aucune irritation significative
Silicium	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Lapin	Irritation minimale.
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Lapin	Aucune irritation significative
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Composants similaires	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Lapin	Irritant modéré
Aluminium.	Lapin	Aucune irritation significative
Silicium	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Lapin	Moyennement irritant
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	Lapin	Moyennement irritant
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Composants similaires	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Homme et animal	Sensibilisant
Aluminium.	Cochon d'Inde	Non-classifié
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Homme et animal	Sensibilisant
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Homme et animal	Non-classifié
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	Composants similaires	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Humain	Non-classifié
Aluminium.	Humain	Non-classifié

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vivo	Non mutagène
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Aluminium.	In vitro	Non mutagène
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	In vitro	Non mutagène
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 µm]	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	Non spécifié	Composants similaires	Cancérogène
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 µm]	Non spécifié	Classification officielle	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement

					t et pendant la gestation
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour la reproduction des femelles	Humain	LOAEL 10 ug/dl sang	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour la reproduction masculine	Humain	LOAEL 37 ug/dl sang	
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Non spécifié	Humain	Provoque des effets sur ou via la lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Humain	LOAEL 90 ug/dl sang	empoisonnement et / ou abus
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Ingestion	Système auditif Coeur Système endocrinien système hématopoïétique Foie des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Aluminium.	Inhalation	Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	Inhalation	Système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 60 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite	Humain	LOAEL 50 ug/dl sang	Exposition professionnelle

			d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.			e
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	tractus gastro-intestinal Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 40 ug/dl sang	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Inhalation	Coeur Système endocrine système immunitaire système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 20 ug/dl sang	3 Mois
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	des yeux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,5 mg/kg/jour	20 jours
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 60 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 40 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	LOAEL 11 ug/dl sang	Exposition environnementale
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	Ingestion	Système auditif Coeur Système endocrine système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition environnementale

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Aluminium.	7429-90-5	Truite brune	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite	>100 mg/l

					de la solubilité dans l'eau	
Aluminium.	7429-90-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Aluminium.	7429-90-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Aluminium.	7429-90-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>11 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	4,2 mg/l
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Silicium	7440-21-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	250 mg/l
Silicium	7440-21-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC10	228 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EbC50	1,8 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LC50	2 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité	>100 mg/l

					dans l'eau	
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Carbonate de calcium	471-34-1	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Carbonate de calcium	471-34-1	soja	Expérimental	21 jours	EC50	1 000 mg/kg (poids sec)
Magnésium	7439-95-4	Boue activée	Estimé	3 heures	EC10	>108 mg/l
Magnésium	7439-95-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	541 mg/l
Magnésium	7439-95-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	140 mg/l
Magnésium	7439-95-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	>=12 mg/l
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	3,7 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	14 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	0,632 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,12 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Grenouille africaine à griffes	Estimé	101 heures	EC10	0,775 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC10	0,045 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Scud	Estimé	28 jours	EC10	750 mg/kg (poids sec)
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Puce d'eau	Estimé	7 jours	EC10	0,009901 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Poisson zèbre	Estimé	8 jours	NOEC	0,37 mg/l
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Boue activée	Estimé	30 minutes	EC50	303 mg/l

Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	le col-vert	Estimé	90 jours	NOEC	1 800 ppm régime
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Ver rouge	Estimé	28 jours	EC10	436 mg/kg (poids sec)
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Microbes du sol	Estimé	28 jours	EC10	147 mg/kg (poids sec)
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Collebole	Estimé	28 jours	NOEC	334 mg/kg (poids sec)
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	tomate	Estimé	21 jours	NOEC	101 mg/kg (poids sec)
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	0,1049 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,0126 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	0,0117 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Vairon de Fathead	Composant analogue	32 jours	EC10	0,0059 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Algues vertes	Composant analogue	N/A	NOEC	0,022 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Puce d'eau	Composant analogue	7 jours	NOEC	0,004 mg/l
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Boue activée	Composant analogue	N/A	EC50	7 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Vairon de Fathead	Composant analogue	96 heures	LC50	0,0408 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	0,0205 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	LC50	0,026 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Escargot géant d'étang	Composant analogue	30 jours	EC10	0,0017 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC10	0,006 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	570 jours	EC10	0,009 mg/l
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Boue activée	Composant analogue	24 heures	IC10	1,06 mg/l
Mercurure	7439-97-6	Poisson	Expérimental	96 heures	LC50	0,0163 mg/l
Mercurure	7439-97-6	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	0,009 mg/l
Mercurure	7439-97-6	Invertébré	Expérimental	96 heures	EC50	0,006 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Aluminium.	7429-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Silicium	7440-21-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	16 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Magnésium	7439-95-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Mercurure	7439-97-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Aluminium.	7429-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.242	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Silicium	7440-21-3	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

		insuffisantes pour la classification				
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.6	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Magnésium	7439-95-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Produit de réaction du diméthylsiloxane et de la silice	67762-90-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Paillettes de cuivre (enrobées d'acide aliphatique)	7440-50-8	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Expérimental BCF - Invertébré		Facteur de bioaccumulation	1553	
Mercure	7439-97-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.62	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	450 l/kg	Episuite™
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	4 460 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de

régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3088	UN3088	UN3088
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ÉCHAUFFANT, N.S.A. (SEL DE NICKEL)	SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ÉCHAUFFANT, N.S.A. (SEL DE NICKEL)	SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ÉCHAUFFANT, N.S.A. (HEXAMÉTHYLDISILOXANE; SEL DE NICKEL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	4.2	4.2	4.2
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	S2	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus

d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>	<u>Classification</u>	<u>Réglementation</u>
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dichlorure d'hexakis(1H-imidazole-N3)nickel(2+)	15751-00-5	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenue(s) dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

<u>Ingrédient</u>	<u>Identifiant(s)</u>
Bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3
Mercure	7439-97-6

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient

Identifiant(s)

Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]

7439-92-1

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Chimique	Identifiant(s)	Liite 1

Poudre de plomb [diamètre des particules < 1 mm]	7439-92-1	Part 1
Mercuré	7439-97-6	Partie 1 et Partie 2

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H228	Matière solide inflammable.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota T	La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.
--------	--

Raison de la révision:

Section 14: Non dangereux pour le transport - L'information a été modifiée.

Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Formulation ou réemballage

activités participatives	PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Fabrication de substance chimique ou formulation (réactions de polymérisation incluses)
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: <= 225 jours par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Traitement de l'eau - incinération des déchets;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Prévient les fuites et empêche la pollution sols/eau causée par les fuites.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	
Nom du scénario d'exposition	Transfert industriel
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Transfert de substances/mélanges dans de petits récipients ou petits contenants.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Exposition continue; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 225 jours par an; Facteur de dilution d'eau douce locale: 10 ; Facteur de dilution de l'eau de mer locales: 100 ;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Le rejet dans l'environnement aquatique est interdit; Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Les boues doivent être incinérées, confinées ou recyclées;

3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit avec un rouleau ou un pinceau. (PROC 10) Application du produit avec un pistolet applicateur. (PROC 13) Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. (PROC 5) Transferts sans contrôles, y compris chargement, remplissage, déversement, ensachage. (PROC 8a)

21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Température d'application :: <= 40 Degré Celsius; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Tâche : PROC08a; Durée d'utilisation: 4 heures / jour; Tâche : PROC10; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Tâche : PROC13; Durée d'utilisation: 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Lunettes - résistant aux produits chimiques; Ventilation extractive locale; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est

la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>